

La CAB présente : **VIE DE QUARTIERS** le bulletin qui parle de vous

Numéro spécial COVID 19 ; pendant et après confinement.

En temps de crise, structures et personnes se révèlent par leur capacité à réagir et à soutenir la personne, individuellement ou collectivement. Petit tour d'horizon...

La crise COVID-19 que nous traversons, est inédite tant sur le plan de la sécurité sanitaire que par l'impact économique et social sur tous, en particulier les habitants des quartiers prioritaires.



Aussi, dans le cadre de cette lettre d'information dédiée, il est opportun et surtout **UTILE** de vous communiquer l'ensemble des informations et des aides proposées par les différents partenaires (État, ARS, Collectivités, associations...), mais également de montrer la solidarité impulsée dans les quartiers, pour les quartiers et au-delà.

Il s'agit, bien entendu, d'aides à caractère humain et de santé publique, mais aussi de mesures économiques pour le maintien de l'emploi.

De même, de nombreux soutiens sont proposés par les associations pour faire lien entre les gens, la prise en compte de l'individu étant l'enjeu majeur dans nos quartiers.

Enfin, en ces temps difficiles, une vigilance toute particulière est portée à la lutte contre les discriminations de tous genres, l'isolement des personnes et familles, ou encore, contre tous types de violence.

Aujourd'hui, une évidence s'impose à nous tous : la réponse à cette crise ne peut être que solidaire et collective, y compris et surtout dans nos QPV.



Ne pas jeter sur la voie publique



Dans ce numéro :

Faites valoir vos droits culturels!	2
Théâtre de la Gargouille... Un spectacle vivant malgré tout	3
La Région en actions !	4
Show must go on... les dates de vos spectacles reportés pour raison sanitaire	6
Artistes, intermittents, associatifs, des aides existent...	6
Prendre soin des plus fragiles	7
UMB : Le plaisir de partager la musique auprès de tous !	12
Programme formation "sentinelles" Risques suicidaires : repérer et alerter	14
Confection de masques en tissu	15
Plus de 300 kits créatifs distribués aux enfants de Bergerac par les Conseils Citoyens	16
Vous avez une idée ? Les Conseils Citoyens de Bergerac vous donnent un coup de pouce pour la concrétiser !	16
Le coronavirus expliqué aux enfants	18
Action logement se mobilise pour vous	18
L'Adie s'engage et soutient les entrepreneurs	19
L'ADIL 24 – Association Départementale d'Information sur le Logement... reste à votre écoute	20

La CAB, première collectivité régionale qui expérimente concrètement un projet de territoire respectueux des droits culturels.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, vous connaissez certainement?! Elle a été signée en 1948, par tous les états-membres de l'ONU, après la tragédie nazie de la Deuxième guerre mondiale. Dignité, justice, libertés d'expressions, et aussi, dans le texte, de nombreux articles qui concernent le droit à faire vivre ce qui vous constitue en tant que personne : vos appartenances à des groupes de croyants, votre manière de vous vêtir, vos goûts alimentaires, vos goûts artistiques, votre façon de parler, l'éducation, les traditions, etc. En bref, ce que l'on appelle vos droits culturels. Par « culturels », on veut ici souligner que la « culture » d'une personne ne se résume pas à la « culture » du point de vue des arts, du théâtre, des livres, du cinéma, la musique etc. Non, la « culture » d'une personne est immensément plus large que ça. C'est ce qui fait d'elle une personne humaine, et surtout, c'est ce qui lui permet de rentrer en relation avec d'autres personnes humaines.

Depuis 1948, l'application et la défense de ces « droits culturels » ont été défendus par l'ONU et de nombreux militants de par le monde.

Toujours à partir de la même définition large et humaine du mot « culture », **les droits culturels promeuvent « la possibilité pour chaque personne libre et digne de prendre part à la vie culturelle de la cité »**. Un État ou une collectivité, une mairie, n'ont pas le droit d'imposer une définition restreinte de la « culture ». Ils ne peuvent pas dire ce qui est « culture » et ce qui ne l'est pas. Ils ne peuvent pas déclarer que certaines personnes doivent « avoir accès à la culture », puisqu'elle est déjà présente, sin-

gulière mais universelle, en chacun d'entre nous. Il n'y a pas « une » culture, séparée, à « atteindre », mais « des » cultures et des manières de les mettre en relation avec d'autres. Par conséquent, vous avez des droits à la reconnaissance de ces identités multiples, des droits à la libre expression et à la mise en partage de ces singularités. Le droit à le faire par des moyens artistiques, ok, mais aussi tout autre moyen : manger, croire, parler, faire du sport, lire, vivre !

La France a, enfin, inscrit ces droits au cœur de sa loi, en 2015. Depuis, la Région Nouvelle-Aquitaine puis la Communauté d'Agglomération Bergeracoise-CAB en ont fait de même. La CAB est même la première collectivité de Nouvelle-Aquitaine à le faire. **Qu'est-ce que cela veut dire ?** Cela veut dire que, progressivement, les projets, vos projets, visant au respect de vos droits culturels seront de plus en plus accompagnés, valorisés, soutenus. Ce seront des projets artistiques comme des projets sportifs, des projets ruraux, des projets urbains, des projets d'expression ou des projets de mises en relation... Des projets qui ne sont pas dédiés à la « culture » telle que l'on se la figure, lointaine et inaccessible, mais à votre culture, vos cultures, vos manières de faire humanité ensemble.

Trouvez tous les détails de la démarche sur la page dédiée de la CAB : www.la-cab.fr/droits-culturels

Et ici, le texte intégral de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights



Pour un projet de territoire
respectueux des

Droits Culturels

Communauté d'Agglomération Bergeracoise et
Région Nouvelle-Aquitaine | 2019-2020



Théâtre de la Gargouille... Un spectacle vivant malgré tout

Les herbes folles ont envahi la prairie du P'tit Chat Noir. Tandis que le chapiteau jaune de la compagnie attend en vain une tournée de printemps qui n'arrivera pas, les costumes patientent immobiles sur leurs cintres et les comédiens rongent leur frein. « *Tous ces spectacle annulés... autant de rencontres avec le public, les enfants qui n'auront pas lieu... Nous aurions notamment dû passer quasiment tout le mois d'avril à La Catte pour Quartiers en scène...* », soupire Christine Good. La compagnie s'est dans un premier temps attachée à organiser le report d'un maximum de dates à l'automne. **Quartiers en scène aura donc lieu, si tout va bien, du 17 au 24 octobre 2020**, en essayant de préserver au maximum le programme élaboré au printemps avec les centres sociaux, les associations et les habitants du quartier.

Autre préoccupation majeure de la Gargouille : garder le lien avec le public et avec les élèves de son école de théâtre et de cirque pendant le confinement : Pour cela, la compagnie n'a pas chômé. Chaque mercredi, elle a publié des exercices de théâtre et de cirque à faire chez soi, en famille. Elle a aussi lancé un **grand Challenge #cyranoconfiné** invitant les participants à rejouer chez eux les plus belles scènes de Cyrano de Bergerac. « **Nous avons reçu des vidéos de toute la France, de comédiens en herbe âgés de 2 à 52 ans. On ne s'attendait pas à**



Manon et son frère

cela !». **Le spectacle vivant a fait irruption dans les maisons et a permis un instant de préserver l'essentiel : continuer à faire humanité ensemble.** Depuis le 11 mai, les artistes ont été autorisés à reprendre les répétitions. Le confinement les a nourris, différemment, leur a inspiré de nouvelles formes, de nouvelles histoires. Ils ont hâte de vous les raconter.

Selon les possibilités, la Gargouille espère pouvoir jouer ses spectacles et proposer des stages cet été. Dès que possible, elle reprendra contact avec les habitants de La Catte pour préparer Quartiers en Scène.

Contacts : 05 53 22 54 76

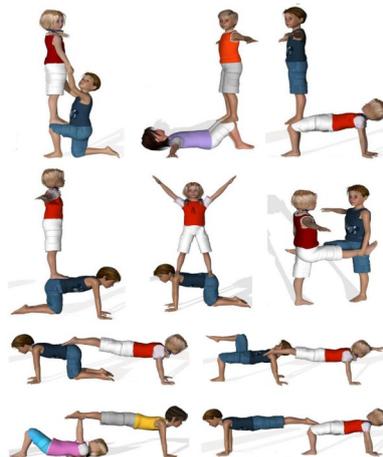
Pour plus d'informations :

www.facebook.com/theatredelagargouille
theatrelagargouille@wanadoo.fr



LES P'TITS ACROBATES #1

Voici quelques figures simples à réaliser en duo. N'oubliez pas de faire un petit **échauffement** au préalable (environ 10 minutes) : mobiliser les articulations par des rotations (nuque, épaules, coudes, poignets, doigts, hanches, genoux), enrôler la colonne vertébrale, trotter simplement, puis rajouter au top sauter en extension ou plier les genoux, faire des pas chassés...



Illustrations : Natalia Roudneff



LIEU DE FABRIQUE DU SPECTACLE VIVANT SPÉCIALISÉ EN ITINÉRANCE
BERGERAC – PÉRIGORD – FRANCE
FACEBOOK @THEATREDELAGARGOUILLE

Quelques conseils :

- Avant de commencer : enlever les bijoux, se mettre pieds nus et porter une tenue adaptée
- Toujours avoir le dos droit, le ventre rentré, les fesses serrées, le **corps tonique**
- Prendre des **appuis solides**, ne faisant pas mal au porteur : bassin et épaules plutôt que milieu du dos, genoux plutôt que milieu de cuisse...
- **Parer les enfants** en aidant au montage et démontage de la figure, en accompagnant le voltigeur. Ne lâcher la main du voltigeur que lorsqu'il a trouvé son point d'équilibre. Et rester proche pour intervenir.

L'exécution de ces acrobaties doit se faire sous le regard vigilant d'un adulte. Cette fiche a été réalisée par le théâtre la gargouille.

La CAB décline toute responsabilité quant aux dommages corporels et matériel liés à la réalisation de ladite fiche.

La région s'est mobilisée pour vous, habitants de la Nouvelle Aquitaine, et a essayé de mettre en place un certain nombre d'actions pour répondre à vos besoins que vous soyez chef d'entreprise, parent, employé...



Soutien régional aux entreprises

Très vite, la Région a mis en place un plan de mesures d'urgence destiné à tous types d'entreprises.

- Un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés permettent de répondre précisément aux questions en ce domaine.

Contacts : 05 57 57 55 88

entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr

Pour plus d'informations : entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

- Une cellule d'écoute et de soutien est destinée aux dirigeants afin de ne pas les laisser seuls face à leurs interrogations et difficultés :

Contacts : 05 57 57 55 90 (du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h).

soutien-dirigeant-covid19@nouvelle-aquitaine.fr

Tous les dispositifs régionaux de droit commun restent accessibles durant la crise sanitaire du Covid-19 sur le guide des aides en ligne :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

La jeunesse et l'éducation



- Un service d'aide aux devoirs renforcé, avec des horaires adaptés.

Contacts : 05 57 57 50 00

du lundi au vendredi, de 14 h à 20 h



- CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine met en place une plateforme d'information et d'orientation, sur les formations et les métiers, destinée à apporter une réponse à tous les publics, concernant vos projets professionnels.

Contacts : 0 800 940 166 (appel gratuit)

Plateforme accessible du lundi au jeudi (9h30-12h30 et 13h30-17h30) et le vendredi (13h-17h).

Formation professionnelle et apprentissage



- Maintien de la rémunération des stagiaires au mois de mai, y compris en cas de formation suspendue ou de reprise partielle, et de la possibilité de cumuler les bourses du sanitaire et social avec des vacances.



- Augmentation du nombre de formations d'infirmiers et d'aides-soignants dès la rentrée 2020.

Besoin d'aide
POUR **APPRENDRE**
OU **RÉVISER ...**

- * MATHS
- * PHYSIQUE
- * FRANÇAIS
- * ANGLAIS
- * ESPAGNOL

Composez
VITE LE :
05 57 57 50 00
DU LUNDI AU VENDREDI DE 14H À 20H !

La Région en actions !



La Région vous transporte

Transports



- **Cars interurbains** : circuits inchangés.
⇒ Port du masque obligatoire et respect de la distanciation sociale,
⇒ Gratuité provisoirement maintenue,

⇒ Autocars désinfectés quotidiennement,
⇒ 100 % de l'offre à partir du 15 juin.

Toutes les informations et les horaires :
<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

La Région a souhaité maintenir les nouveaux tarifs validés début 2020 :

- Dès juin, le « **Pass Escapades** » sera en vente. Ce nouveau tarif saisonnier (valable en juillet et août) est idéal pour des sorties à la journée ou sur deux jours en Nouvelle-Aquitaine. De 8€ à 39€, en fonction de la distance parcourue, il inclut un aller-retour par personne et la gratuité pour les enfants (jusqu'à 3 enfants de moins de 11 ans).

- Un nouvel abonnement dédié pour les jeunes de moins de 28 ans sera en vente à partir de mi-juin. Cet abonnement offrira 30% de réduction supplémentaire par rapport à un abonnement tout public.

COVID-19

#AdaptonsNosDéplacements

en

Nouvelle-Aquitaine



- **Trains régionaux** : Reprise progressive des circulations.

100 % de l'offre à partir du 15 juin 2020.

Le site TER Nouvelle-Aquitaine donne d'ores et déjà les engagements de la SNCF en termes de conditions sanitaires et affichera les plans de transport tous les soirs à partir de 17h pour le lendemain.

Pour plus d'informations :

<https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine>

La Région et SNCF demandent aux voyageurs de respecter les mesures de distanciation physique :

Dans les gares et les trains :

- port du masque obligatoire sous réserve des directives nationales,
- respect des gestes barrières,
- respect des marquages au sol et sur le mobilier pour éviter de créer des situations d'affluence.

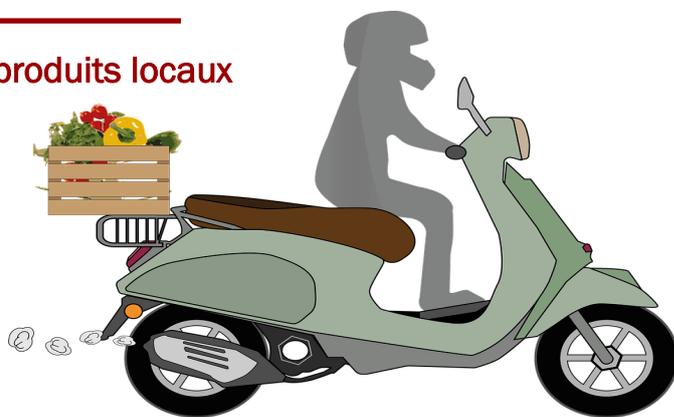
Dans les trains :

- port du masque obligatoire,
- occupation d'un siège sur deux,
- une personne maximum par m² sur les plateformes,
- interdiction des vélos à bord jusqu'au 2 juin.

Une plateforme solidaire pour la livraison de produits locaux

La Région et l'AANA (l'Agence Alimentaire de Nouvelle Aquitaine), avec leurs partenaires régionaux, lancent une plateforme solidaire de produits locaux.

Produits du terroir, fruits et légumes de saison, viande, produits laitiers, fromages, produits frais,... cette nouvelle plateforme de mise en relation entre producteurs et consommateurs va permettre aux néo-aquitains de **se faire livrer des produits locaux et de saisons** à leur domicile . Retrouver ces produits sur



→ produits-locaux-nouvelle-aquitaine.fr

Le coronavirus est arrivé sur la pointe des pieds, bouleversant nos vies, nos projets, dont les spectacles que nous avons prévu de voir.

Rassurez-vous tout n'est pas perdu!

Si bientôt vous allez pouvoir prendre connaissance de la prochaine programmation il n'en demeure pas moins que la grande majorité des spectacles que vous n'avez pu voir en mars, avril, mai ou juin ont été reportés. A vos agenda, notez, chantez, vibrez :

AGENDA :

- **Vérino** : Mardi 15 septembre—20h30—Centre Culturel Michel Manet (CCMM),
- **«Orange Blossom et les machines», F. Delacroix** : samedi 31 octobre—20h30—(CCMM),
- **«la saga de Grimm» par l'ensemble Grift** : jeudi 3 décembre —21 h—Rocksane,
- **«Ecotone/Air» Cie 3.6/3.4** : dimanche 20 décembre—16h- (CCMM),
- **«L'an 40» de Jeanne Cherhal** : jeudi 28 janvier 2021 (CCMM),
- **«Les fourberies de Scapin» Cie du roi de cœur** : mercredi 31 mars 2021 (CCMM),
- **«Yellel» Cie hors série** : samedi 24 avril 2021 (CCMM),
- **DB Cilfford** : vendredi 30 avril 2021—20h30—Auditorium F. Mitterrand,
- **«Glow» Robyn Bennet** : Samedi 29 mai.

Plus d'info sur :

<https://www.la-cab.fr/centre-culturel-et-auditorium>

CONTACTS :

Accueil et billetterie :
05 53 57 71 51

billetterie.centre.culturel@la-cab.fr

Artistes, intermittents, associatifs, des aides existent...

Et de nombreuse initiatives fourmillent

Le virus Covid-19 a une taille microscopique, mais des conséquences gigantesques. Les secteurs professionnels et bénévoles de l'art, de la culture et des associations sont très durement touchés.

Il existe, fort heureusement, des soutiens qui se sont mis en place ces deux derniers mois. Vous trouverez ici l'ensemble de ces aides, des exemples d'actions locale à Bergerac et des opportunités de relever la tête et d'aller de l'avant : <https://www.la-cab.fr/blog/coronavirus-les-informations-essentielles-pour-les-acteurs-de-la-culture-de-l-ess-et-des>

Si l'on n'imagine peu probable la réouverture des lieux culturels dans les conditions d'avant crise, en l'absence de vaccin et de traitement, les relations culturelles d'humanité perdurent. De nombreuses personnes et de nombreux artistes réfléchissent déjà à de nouvelles manières de s'enrichir par des propositions artistiques plus inventives et moins... Confinées.

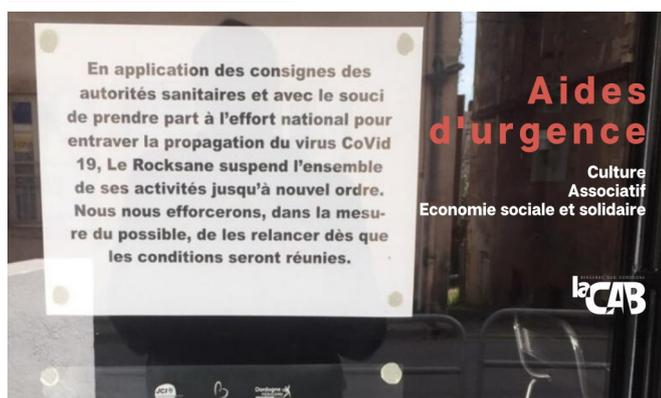
Deux autres exemples, proche département et région :

> **La Métive de Moutiers-d'Ahun (Creuse)** : la « tournée d'humanité » a invité les artistes programmés initialement dans le lieu de cultures à se déplacer au devant des personnes confinées, comme par exemple devant le fenêtres des EHPAD : <https://lametive.fr/une-tournee-dhumanite>

> **La compagnie Virus Prod de Saint-Astier** a développé une somme d'interventions artistiques dans l'espace public visible facile du plus grand nombre : <https://www.facebook.com/pg/association.virus>

Pour beaucoup, c'est ainsi le moment de prendre une part différente dans la vie culturelle de votre ville, de votre quartier, de votre espace de vie.

Pour toute demande spécifique sur les aides publiques aux arts, aux associations et aux artistes, contact CAB : t.desmaison@la-cab.fr



L'Autorisation Spéciale d'Absence pour remplacer l'arrêt de travail garde d'enfants

Au début de l'épidémie, les mères et pères isolés ne bénéficiant pas d'un mode de garde ou du télétravail pouvaient disposer d'un arrêt de travail de 14 jours.

Tout parent d'un enfant de moins de 16 ans qui ne disposaient pas d'une possibilité de garde ou de télétravail bénéficiait automatiquement d'un arrêt de travail, sur dé



claration de l'employeur. Il n'était pas nécessaire de consulter un médecin.

Aujourd'hui ce dispositif est remplacé par l'Autorisation Spéciale d'Absence qui s'exerce dans des conditions similaires.

Extension, à titre exceptionnel et temporaire, du nombre d'enfants qu'un **assistant maternel** est autorisé à accueillir.



Protection de l'enfance

Fiche récapitulative à destination des établissements, services et lieux de vie mettant en œuvre des mesures de protection de l'enfance :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19-mesures-protection-enfance.pdf>

Des **plans de continuité de l'activité (PCA)** sont activés dans les services et établissements du secteur de la protection de l'enfance. Un tel plan est mis en place, au sein du Groupement d'Intérêt Public Enfance en

Danger (GIPED), pour garantir la continuité du 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger.



Social

Handicap



- **Maintien préférentiel à domicile** pour les personnes en situation de handicap et organisation de la continuité de l'accompagnement.

Pour plus d'informations :

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/foire-aux-questions>

- Services d'informations dédiés :

• **Téléservice** aux personnes sourdes, malentendantes et aveugles accessible : 24h/24 et 7j/7 pour la transcription écrite de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi pour LSF et LPC.

Pour plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>

• **Plate-forme téléphonique pour accompagner les parents ayant un enfant en situation de handicap** : service accessible du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h : 0 805 035 800

• **Guide Comment vivre le confinement avec un enfant autiste ?**

<https://handicap.gouv.fr/actualites/article/covid-19-et-autisme-retrouvez-tous-les-dispositifs-d-appui-mis-en-place>

- Suspension de l'accueil physique dans les MDPH.

Des services mis en place pour assurer la continuité de service (accueil téléphonique, suivi à distance des demandes).

Pour plus d'informations :

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-mesures-relatives-aux-maisons-departementales-des-personnes>



- **Lancement d'une plateforme** pour mettre en relation les personnes en situation de handicap, dans le besoin et des aidants.



Pour plus d'informations :

<https://www.solidaireshandicaps.fr>

- Actions pour garantir l'accès aux soins des personnes handicapées :

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-actions-pour-garantir-l'accès-aux-soins-des-personnes-handicapées>

Violences intrafamiliales

Réponses aux questions et propositions des associations de défense et protection des femmes et les professionnels de lutte contre les violences conjugales.



Contacts :

sec.amandine.pasquier@pm.gouv.fr

Pour plus d'informations : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/cp-confinement-et-femmes-victimes-de-violences-conjugales/>

- Mesures de soutien de la CNAF aux équipements et services aux familles :

<https://www.associations.gouv.fr/les-mesures-specifiques-pour-le-secteur-famille.html>

Associations

- **Mobilisation de la plateforme de la Réserve civique** pour permettre aux citoyens souhaitant s'engager de venir en aide bénévolement et de manière organisée aux structures associatives œuvrant à l'aide alimentaire d'urgence, la garde exceptionnelle d'enfants, au lien avec les personnes fragiles isolées et aux solidarités de proximité. Les volontaires sont mis en relation avec les structures dont les besoins ont été recensés.

Pour plus d'informations : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

- **Maintien des postes FONJEP** : Le versement de la subvention « poste Fonjep » sera réalisé dès lors que le salarié n'a pas quitté son poste de travail (démission ou licenciement). Il en sera de même, pour les salariés à temps partiel, les salariés en chômage temps plein ou partiel et les salariés en arrêt maladie.

- **Mesures en soutien du tourisme associatif:**
<https://www.associations.gouv.fr/les-mesures-prises-en-faveur-du-tourismeassociatif.html>

- **Possibilité de décaler, reporter ou modifier les modalités de réunion des instances associatives.**

Un schéma explicatif résume ces ordonnances :
<https://www.associations.gouv.fr/report-des-instances-associatives-ag-ca-un-schemapour-comprendre.html>

Porteurs de projet du contrat de ville, cette information vous intéresse :

Circulaire sécurisant les subventions des associations. Comment?

- En leur permettant d'invoquer la force majeure auprès des autorités publiques lorsque les mesures de confinement les ont amenés à cesser ou reporter les projets et actions subventionnés par l'État, les collectivités locales ou d'autres acteurs publics.
- Les pouvoirs publics sont invités à verser les subventions prévues sans attendre de compte-rendu financier des projets et actions soutenus et à traiter au plus tôt les demandes de subventions.
- Les mesures relatives à l'absence de sanction en cas de force majeure sont applicables à toute subvention octroyée par toute autorité publique.

Solidarité

- **Cellule de crise de la fédération des entreprises d'insertion :**

covid19@lesentreprisesdinsertion.org

- **Maintien de l'aide alimentaire :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/communiqué-de-presse-covid-19-maintien-de-l-aide-alimentaire-31-mars-2020>

- **Distribution de chèques services** pour permettre aux personnes sans domicile d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire :
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/aide-aux-sans-abri-des-cheques-services-finances-par-letat-pour-permettre-l'accès-aux-produits>

- **Prolongation de la trêve hivernale** pour l'année 2020 en matière d'expulsion locative.



- **Continuité des droits des assurés sociaux** et leur accès aux soins, en permettant d'éviter des ruptures liées à l'impossibilité de remplir un dossier ou de réunir une commission d'attribution.

- **Plan de soutien à l'aide alimentaire de 39 M€ :** dont 25M€ aux associations pour acheter des produits de première nécessité et faire face aux dépenses supplémentaires liées à la crise et 14M€ de chèques d'urgence alimentaire dans les territoires en souffrance.

- **Assurance chômage :** report au 1er septembre de l'application des nouvelles règles de l'assurance chômage prévues le 1er avril.

Les salariés ayant démissionné avant le confinement, pour répondre à une promesse d'emploi, pourront bénéficier de l'assurance chômage.

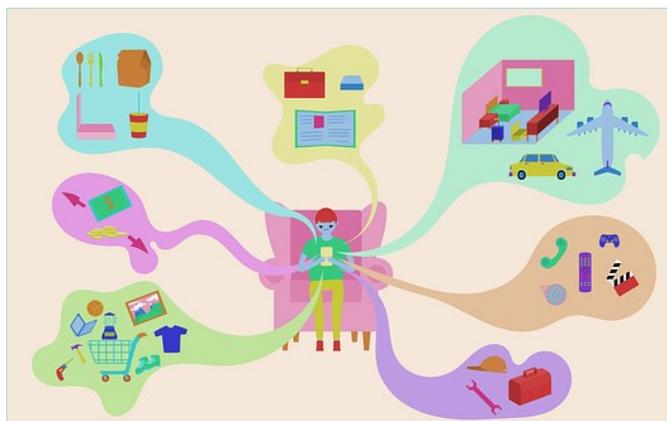
- **Versement d'une aide exceptionnelle de solidarité** aux foyers les plus modestes :

- 150 € par foyer bénéficiaire du RSA ou de l'ASS + 100€ supplémentaires par enfant à charge, ou
- 100 € par foyer bénéficiant des APL mais non éligible au RSA ou à l'ASS.

Pour plus d'informations : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-le-gouvernement-annonce-le-versement-d-une-aide-exceptionnelle>

- **Plan de 15 millions d'euros en faveur des quartiers** pour renforcer l'accès numérique à l'éducation et l'accompagnement par mentorat.

Pour plus d'informations : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-renforcer-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires>



Renforcement de la lutte contre l'isolement des personnes âgées

- **Le numéro vert national 0800 130 000** « Information coronavirus » répond aux questions de chacun et peut mettre en relation les personnes isolées ou vulnérables avec la plateforme « Croix Rouge chez vous ». Ce service, créé et mis en place par la Croix Rouge et soutenu par le Ministère, offre :

- Un dispositif d'écoute et de soutien psychologique notamment pour les personnes âgées,
- Un service de conciergerie solidaire leur permettant de commander des produits de première nécessité (alimentation, produits d'hygiène, médicaments sur ordonnance...) que des bénévoles leur livrent directement à domicile, dans le respect des règles sanitaires.



A noter : les volontaires de la Croix Rouge sont également joignables directement au **09 70 28 30 00**, 7j/7 de 8h à 20h.

- **La création d'un portail dédié** : « rompre-isolement-aines.gouv.fr » sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé qui :

- Recense et met en avant les initiatives et outils disponibles en matière de lutte contre l'isolement, permettant à chacun de s'en saisir et de s'engager à titre individuel ou collectif,
- Concerne l'ensemble des acteurs : citoyens, aidants, associations, élus locaux, professionnels du grand âge.

Ce portail fonctionne sur une logique transversale : les porteurs d'initiatives pourront, à travers un formulaire dédié, faire remonter les actions et outils qu'ils ont développés.

Pour plus d'informations :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/le-ministere-des-solidarites-et-de-la-sante-renforce-la-lutte-contre-lisolement>

Plan de déconfinement

- Synthèse de la présentation du **plan de déconfinement** par le Premier Ministre :

<https://presseppg.gouvernement.fr/files/55243/Gouv'Actu%20Plan%20deconfinement.pdf>

- **Publication d'un protocole national de déconfinement** à destination des entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

- **Publication d'un guide sur le télétravail :**

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/qr-teletravail-deconfinement.pdf>

- **Déconfinement des personnes handicapées :**

Aucune personne en situation de handicap ne se verra imposer de confinement prolongé : il s'agira d'accompagner le choix des personnes et des familles, notamment au travers d'une communication accessible et adaptée, d'outils d'aide à la décision ainsi que de mesures de soutien renforcées.



Retrouvez les documents accessibles :

<https://handicap.gouv.fr/actualites/article/retrouvez-nos-documents-accessibles>

- **Réouverture progressive des MDPH** : Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) rouvriront progressivement leur accueil physique et de manière adaptée aux contextes locaux, à compter de la semaine du 11 mai.

Pendant toute cette période, l'accueil téléphonique et les moyens d'accompagnement à distance resteront renforcés pour répondre aux demandes des personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations :

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/reouverture-progressive-des-mdph>

- Nouvelle plateforme #MonParcoursHandicap facilite l'insertion professionnelle et les démarches des personnes en situation de handicap : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>

- Stratégie de déconfinement en protection de l'enfance :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/strategie-deconfinement-en-protection-de-l-enfance>



- Publication de guides pratiques à l'heure du déconfinement liés à la reprise des activités physiques et sportives à partir du 11 mai :

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-postconfinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>

- Questions - réponses : sur le télétravail et le déconfinement :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/questions-reponses-teletravail-et-deconfinement>

- Déconfinement et conditions de reprise de l'activité : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/deconfinement-et-conditions-de-reprise-de-l-activite>



- Fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-compétences/protéger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salariés-et-les-employeurs>

- Les centres de formation continue pourront de nouveau accueillir leurs stagiaires :

<http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/Les-centres-de-formation-continue-pourront-de-nouveau-accueillir>



- Protocole national de déconfinement pour les entreprises afin d'assurer la sécurité et la santé des salariés :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/deconfinement-et-conditions-de-reprise-de-l-activite/cadre-juridico-pratique-et-consignes-pour-la-reprise-de-l-activite/article/protocole-national-de-deconfinement-pour-les-entreprises>

- Les Fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs (par secteur professionnel ou par métier) et les guides de la DGT sont disponibles sur le site : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salariés>

UMB : Le plaisir de partager la musique auprès de tous !

Le 16 mars, à l'annonce du confinement, nous avons pris la mesure qui s'imposait, suspendre nos répétitions hebdomadaires du mardi soir. Cela n'a pas été de gaieté de cœur, vous vous en doutez bien !

Dès cette décision prise, une problématique s'est posée : comment continuer à faire de la musique, tous ensemble, mais chacun chez soi ?

A situation inédite, solution inédite : il fallait passer à l'ère de l'orchestre 2.0 !

C'est pourquoi nos deux directeurs artistiques Luc Dumaine et Aurélien Cescousse ont proposé de nous mettre au défi de jouer ensemble, mais à distance, afin de faire perdurer ce qui fait l'ADN de notre orchestre : le plaisir de jouer ensemble et partager ce plaisir auprès de tous.

Dans ce contexte particulier, une autre évidence s'est imposée : comment soutenir tous nos héros du quotidien engagés dans la lutte contre le Covid-19 ? La réponse a été simple : leur montrer notre soutien en musique en leur dédiant nos défis !

Deux défis ont été réalisés entre le 28 mars et le 29 avril, tous les deux dédiés à ces personnes engagées, mais aussi à tous les habitants de notre territoire, en leur offrant, nous l'espérons, une évocation musicale.

Notre premier défi-solidaire, jouer les 30 premières mesures de l'Arlésienne de Bizet, est lancé le 28 mars. Défi relevé par 37 musiciens qui se sont filmés chacun chez eux. Résultat : une vidéo publiée le 8 avril sur nos réseaux (Facebook, You Tube) et notre Site Internet.

Encouragés par nos musiciens, nos partenaires et internautes, nos directeurs artistiques ont lancé un deuxième défi, le 9 avril : Smoke on the water de Deep Purple, toujours voué aux mêmes personnes. Cette fois-ci, le morceau a été joué en entier et diffusé le 29 avril, sur nos réseaux et site internet.

Le confinement perdurant, les perspectives de reprise des répétitions s'amenuisant, nos directeurs

artistiques ont décidé de continuer les défis. Le 8 mai approchant, il nous a semblé important de contribuer au devoir de mémoire, l'UMB participant depuis toujours à l'ensemble des cérémonies commémoratives organisées par la ville de Bergerac. Le 3ème défi s'est donc imposé naturellement : jouer la Marseillaise à distance. Cette Marseillaise chantée a été diffusée en « première » Facebook et YouTube en collaboration avec la mairie de Bergerac.

A ce jour, un 4ème défi est en cours de réalisation ! Les enfants de l'orchestre à l'école ainsi que leurs professeurs y sont associés.

Nous ne dévoilerons rien de plus à ce stade, nous vous laissons le plaisir de découvrir cette quatrième vidéo une fois diffusée courant juin.



*A situation inédite, solution inédite :
il fallait passer à l'ère de l'orchestre 2.0 !*

Le 5ème défi est également dans les coulisses, il s'intitulera : **Faites de la musique !** Inutile d'en dire plus, vous aurez compris quel en est l'enjeu !

Ces défis ont été les déclencheurs d'une nouvelle façon de faire et vivre la musique.

Musicalement, cette expérience est très riche, chacun a dû, en se filmant, proposer une vidéo la plus parfaite possible de sa partition.

Défi intéressant en termes de travail musical ! Des difficultés ont été bien sûr rencontrées comme se retrouver seul face à une caméra qui filme en continu, ignorant les éventuelles erreurs ou latence.

La prise unique est une exception et il a fallu parfois s'armer de patience pour obtenir la bonne prise.

Un autre challenge a été celui du numérique puisque notre orchestre est composé de musiciens de tous âges, parfois éloignés de la technologie. Une assistance téléphonique a donc été mise en place pour gérer, expliquer les modes opératoires à

suivre. Une véritable équipe de suivi s'est constituée !

En conclusion, ces défis solidaires ont permis de maintenir la cohésion de l'orchestre par une action collective ayant du sens : montrer notre solidarité aux personnes engagées dans la lutte contre le Covid-19 et assurer le devoir de mémoire.

Par ailleurs, les échanges entre les musiciens ont perduré pendant cette période difficile de confinement, ce qui est important !

Et du côté de l'Orchestre À l'École (OAE) ??? Le confinement vu par les enfants de l'OAE d'Edmond Rostand de Bergerac :

David Faglin, leur enseignant témoigne : « En cette période extraordinaire qui nous a coupé l'herbe sous le pied pour tellement de projets, les élèves de l'OAE ont dû trouver comment faire vivre la musique.

Bien sûr, le planning de travail de la semaine indique un créneau quotidien, pour passer du temps avec son instrument. En plus de cela, Luc Dumaine nous a envoyé des partitions à nous mettre sous la dent ; et les vidéos de L'UMB ont permis aux enfants de voir que « quand on veut, on peut ».

D'un côté ils ont échangé des mails de colère, en voyant l'appariement avec Cayenne abandonné, et de frustration de ne pouvoir faire les concerts prévus avec nos nouveaux morceaux ; mais ils ont aussi partagé des messages de motivation, des vidéos d'entraînement et des sondages entre copains : « Et toi, tu joues tous les jours ? Oui, bien sûr ! ».

Le témoignage de Lola, musicienne en herbe, montre bien ce sentiment de frustration :

« Je trouve que le projet musique était vraiment génial et je suis déçue de ne pas pouvoir finir cette année avec une jolie fête de la musique pour que tout le monde voit qu'on avait bien progressé depuis l'année dernière. Mais nous ne pouvons pas à cause de ce confinement de malheur et ce n'est vraiment pas facile de jouer tout seul ».



La fin d'année est donc compliquée et chargée en émotions personnelle, scolaire et musicale, mais le projet continue, différemment, et il repartira en septembre, pour de nouveaux élèves, plein de l'énergie collective et musicale qui le caractérise.»

Contacts:

06 77 85 07 43 ou
06 43 41 71 98

Pour plus d'informations :

Mail : umb.bergerac@gmail.com

Facebook : [UMB24100](https://www.facebook.com/UMB24100)

Également sur YouTube

Site internet : orchestre-bergerac.com



Vous êtes bénéficiaire du contrat de ville et souhaitez donner de la visibilité à votre projet : « Vie de quartiers » est là pour vous!

Vous pouvez nous faire parvenir vos articles, photos, etc. à l'adresse mail suivante :
contratdeville@la-cab.fr

Dans la mesure du possible cette information sera intégrée au prochain bulletin.

Nous nous réservons le droit d'intégrer ou non, tout ou partie, des éléments reçus.

De même, les articles peuvent être modifiés afin de correspondre à la charte éditoriale de ce bulletin.

En Dordogne, le suicide représente 1 décès tous les 3 jours et 3 à 4 hospitalisations par jour pour tentative de suicide.



Cette formation s'adresse à tout citoyen qui souhaite développer ses capacités à repérer des personnes en souffrance psychique et/ou en risque suicidaires et à les orienter vers les ressources adaptées.

Objectifs de la formation :

- Repérer les personnes en souffrance au sein de sa communauté de vie,
- Aller vers les personnes repérées et ajuster ses modalités relationnelles auprès d'elles,
- Orienter les personnes repérées vers les ressources appropriées,
- Connaître le champs et les limites de son action,
- Prendre soin de sa propre santé mentale.

Programme de formation sur 2 jours :

- Notions de base : Être sentinelle en pratique,
- Soucis de l'autre : Repérer le risque suicidaire,
- Empathie : Manifester son inquiétude,
- Souffrance : Échanger/alerter,
- Suicide : Prendre soin de soi.

Modalités d'inscription :

- Pas de prérequis pour s'inscrire,
- **Formation gratuite** (les frais de déplacements et repas sont à la charge du stagiaire ou de sa structure professionnelle), une attestation de présence est délivrée en fin de formation.
- Places limitées : 15 personnes maximum, 2 places maximum par structure
- Pour s'inscrire : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeBTfQRc6slaSSWQ1NscebKIN3Zxk5ZN1-uCtLArZousm0oYw/viewform>

Les formations en Bergeracois se dérouleront les 17 et 24 novembre 2020.

Contacts:

s.darrouzes@safed24.fr

MJPM-CHRS-Maison relais-Accueil jour FVV-PRE- Prévention

Communiqué COVID

SAFED
Service d'Accompagnement
des Familles en Difficulté
8-10 place Francheville
24 000 Périgueux
Tel. 05 53 05 55 39

La gestion de crise

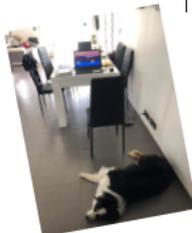
Retrouvez-nous sur notre page facebook et www.safed24.fr

Une cellule de veille composée de l'équipe d'encadrement et des membres du nouveau CSE a été mise en place dès février et s'est réunie tous les quinze jours afin d'adapter les mesures préventives à l'évolution de l'épidémie.
Elle a établie pour chaque niveau de risque un plan de continuité d'activité pour chacun des 7 services du SAFED.

Les chiffres du confinement

- 10 personnes présentes dans les bureaux par roulement
Télétravail pour les 80% des salariés restant et la mise en place de 24 connexions VPN supplémentaires.
1 seul salarié en activité partielle due à son activité d'animation de groupes de prévention.
- Maintien du 115 et des permanences téléphoniques
98% de taux de décroché avec plus de 1100 appels en avril
- Un point hebdomadaire par service et par visioconférence
Une synthèse journalière des accompagnements à distance
- 110 masques fabriqués par les usagers du CHRS
- Visites à domicile maintenues aux familles les plus fragilisées avec enfants, chèques de service distribués aux personnes sans ressources, participations aux maraudes renforcées, au centre d'hébergement d'urgence H24, projet de volontariat au centre de desserrement de Marsac sur l'isle.

Et tout le monde s'est adapté !




La préparation de la réouverture

Depuis le 11 mai :

- Maintien du télétravail pour 60% des professionnels
- Accompagnements poursuivis par téléphone
- Equipements de protection : masques, visières, plexiglas
- Réouverture de l'accueil physique MJPM le matin et îlot femme lundi et mercredi
- Affichages des mesures barrières et autres consignes
- Nouvelles pratiques
- Nouvelles organisations
- Les visites à domicile reprendront le 2 juin à raison d'une fois par semaine si les conditions le permettent



L'Association BASE, Atelier Chantier d'Insertion, a été, comme beaucoup de structures, confrontée à une réduction de son activité pendant la période de confinement liée à la lutte contre l'épidémie du Covid-19.

Nous avons dû revisiter notre organisation et par conséquent réfléchir « à l'après Covid-19 » tout en prenant en compte la situation que nous vivons quotidiennement.

Afin d'assurer une reprise de nos activités et ainsi celle de nos salariés, il était primordial que nous puissions garantir à chacun d'entre eux de bonnes conditions de travail et principalement de respecter les conditions d'hygiène et de sécurité (respect des gestes barrières, mise à disposition des EPI adaptés). Pour cela, nous avons consacré un budget spécifique à l'achat des produits et équipements adéquats, conforme à la norme virucide (Norme EN14476).

Nous avons également, avec l'aide de salariés, bénévoles et administrateurs de l'Association, confectionnés des masques en tissu selon les normes AF-

NOR. Plus de 300 masques à destination des salariés et 100 masques à destination des enfants des salariés ont été fabriqués en deux semaines.

Nous sommes très fiers de l'implication, de la cohésion et de l'investissement personnel de chacun de nos salariés. La réactivité dont nous avons fait preuve nous permet aujourd'hui de continuer et de reprendre une activité « presque » normale en cette période si inédite.

La solidarité étant l'un des principes éthiques de notre structure, il était important, pour nous, de pouvoir apporter notre aide et notre soutien à nos partenaires.

Le contexte nous aura permis de voir naître un partenariat avec le Collège Henri IV de Bergerac qui, à l'initiative d'un des professeurs de technologie du collège, a fabriqué des visières. Notre contribution aura été de donner des feuilles plastiques nécessaires à la fabrication des visières qui équipent aussi une partie de nos salariés en insertion.



« Nous sommes très fiers de l'implication, de la cohésion et de l'investissement personnel de chacun de nos salariés. »

Plus de 300 kits créatifs distribués aux enfants de Bergerac par les Conseils Citoyens

Mobilisés au côté des Masques Solidaires ce printemps, les Conseils Citoyens de Bergerac ont lancé aux premiers jours du déconfinement une nouvelle opération avec la distribution de kits créatifs aux enfants des quartiers de Bergerac. Plus de 300 kits ont d'ores et déjà été distribués.



Dans une poche en tissu, des cahiers, des crayons, des feutres, de la peinture, des ardoises et des coloriages : tout ce qu'il faut pour mettre un peu de couleur dans le quotidien !



« La crise sanitaire a fait mal aux finances des familles naturellement concentrées sur les besoins de première nécessité. Les enfants sont loin d'avoir tous repris

l'école et les familles sont pour certaines encore largement confinées. Il nous est apparu que ces kits comprenant du matériel à la fois pédagogique et créatif pourraient être les bienvenus. Et il semblerait que cela soit le cas ! » explique Vanessa Camaret, la présidente des Conseils Citoyens de Bergerac.

L'opération a été menée de concert avec différents partenaires et associations. La Ville de Bergerac a donné la moitié des sacs réutilisables, le reste venant de la Biocoop de Bergerac.

Les impressions de coloriages ont été financées par Pitchouns et Grands avec le coup de pouce de l'Imprimerie Charron. Les fournitures viennent de Bureau Vallée Bergerac qui a aussi fait de nombreux dons. « Nous faisons travailler les entreprises locales et veillons autant que possible au caractère éco-responsable des opérations que nous menons. »

Côté distribution, les Conseils Citoyens se sont appuyés sur les centres sociaux de Bergerac, mais aussi sur les associations Les Arts à Souhait, Pitchouns et Grands et AMAL. Ils étaient également présents lors de 2 distributions des Restau-

rants du Cœur pour offrir des kits aux familles.

Plus de 300 kits pédagogiques et créatifs ont ainsi été distribués aux enfants, dont 170 via les Restaurants du Cœur. « Ces opérations sont aussi et surtout l'occasion d'aller à la rencontre de nos voisins, renouer le lien avec les familles et assurer les habitants des quartiers de notre présence. C'est en discutant ensemble que nous viennent des idées pour agir ! ». Un petit mot avait d'ailleurs été glissé dans chacune des poches, avec, à toute fin utile quelques numéros pour garder le contact et trouver du soutien en cas de besoin.



Vous avez une idée ?

Les Conseils Citoyens de Bergerac vous donnent un coup de pouce pour la concrétiser !

Depuis 2017, les Conseils Citoyens ont en charge la gestion du FPH (Fonds de Participation des Habitants).

Le FPH soutient les projets qui favorisent les initiatives intergénérationnelles et innovantes d'habitants dans les domaines culturels, sportifs, éducatifs, citoyens, environnementaux... Si les porteurs de projets

doivent être issus des 3 quartiers prioritaires de Bergerac, les Conseils Citoyens veillent à ce que les actions soutenues s'inscrivent dans une dimension plus globale. Elle intègre la ville et l'ensemble des citoyens en valorisant, dynamisant la qualité de vie et

Vos Conseils Citoyens de Bergerac restent également à disposition par mail : conseilscitoyens.bergerac@gmail.com, téléphone : 07 88 38 03 79, via leur page www.facebook.com/CitoyensBergerac.





les ressources humaines présentes sur le territoire.

Quelques exemples d'actions dernièrement soutenues par le FPH : grande soirée-gala de boxe du Fight Club, exposition « Mémoires de bergeracoises - Les immigrés marocains et leurs enfants » par L'Atelier, formation à la communication non violente pour les équipes de la Calandreta Bel Solehl, équipement des Cadets de la sécurité du Collège Eugène Leroy et de l'association AMAL, création du Vélotaxi Bergerac.

Vous avez un projet ? N'hésitez pas à contacter les Conseils Citoyens de Bergerac ! Vous pourrez bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 500€ maximum (pour un budget global de 1000€) et d'un relais de communication.



VELO TRANSPORTS BERGERAC

f

A partir de 5€

06 59 77 27 59

vtb24100@yahoo.com
Ne pas jeter sur la voie publique



Abonnements gratuits

Afin de vous assurer d'avoir accès à toute l'information de votre territoire, nous vous proposons de recevoir différentes parutions.

Pour cela, il vous suffit de nous renvoyer ce bulletin d'inscription accompagné de votre(vos) adresse(s) de réception après avoir coché les parutions qui vous intéressent :

- vie de quartiers
- information de la CAB
- information municipale
- information culturelle

Mon adresse mail :

Mon facebook :

Mon compte instagram :

Ces éléments sont à nous faire parvenir à l'adresse suivante :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Service Politique de la Ville
La tour Est - CS 40012
24 112 Bergerac Cedex

Le coronavirus expliqué aux enfants

Action menée par le Centre Social de la Brunetière...

Sarah Dailly, référente Familles du centre social Brunetière et Myriam Horquin, coordinatrice de Jeu déambule en lien avec les familles de l'école maternelle Suzanne Lacore ont mis en place des ateliers créatifs en visioconférence..

En direct et guidés par Myriam, les enfants avec le soutien des mamans dessinent les éléments des cartes (merci aux papas qui s'occupent des plus grands ou bercent les bébés).



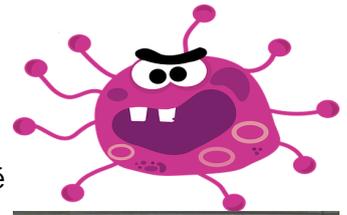
Pour terminer la 3ème session des ateliers créatifs organisée au sein de l'école et annulée pour cause de confinement, les mamans et les enfants ont créé un memory "balles et ballons de sport" pour les petits-moyens et un domino "sport" pour les grands.

Un autre thème a été abordé à la demande des parents, les gestes barrières.

Les plus jeunes ont créé "Mysticoco" sur la règle de jeu de Mistigri.

Les grands ont créé "Cocovirus" :

Les joueurs gagnent ensemble la partie quand ils ont posé autour du bonhomme, les cartes organes et gestes barrières. Les joueurs perdent quand le puzzle de "Cocovirus" est reconstitué avant que le bonhomme ne soit protégé.



Les ateliers se déroulent sur des créneaux de 30 minutes chacun. Il faut plusieurs créneaux pour aborder chaque thème.

Poursuite des ateliers avec la création d'un jeu de l'oie sur les règles de vie à la maison...

Merci à Sarah et Myriam pour l'organisation de ces ateliers créatifs vidéo avec les familles.

Action logement se mobilise pour vous

Entreprise ou salarié, Action logement vous apporte des solutions concrètes.

À ce jour, la France compte plus de 10 millions de salariés en chômage partiel. Une situation inédite qui impacte le budget des ménages et peut fragiliser le maintien ou l'accès à un logement : difficultés de paiement des loyers, mensualités de prêt et/ou charges liées au logement.

Pour soutenir les salariés en difficulté, Action Logement Services a développé, depuis 2003, un **service d'accompagnement social**. Ce dernier permet, dans le cadre d'un diagnostic, d'identifier et mobiliser avec le salarié les solutions et les aides financières les plus adaptées à sa situation.

Vous êtes une entreprise ?

Avec le confinement, vos collaborateurs traversent une situation exceptionnelle qui peut déséquilibrer leur budget et compliquer le paiement des charges liées au logement. Accompagnez-les en les informant de l'existence de ce service.

Vous êtes salarié ?

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, gratuit et confidentiel. Un conseiller social, Action Logement Services, identifiera les solutions con-

crètes à mettre en œuvre : dispositifs de droit commun, aides financières Action Logement Services, hébergement d'urgence, orientation vers des partenaires spécialisés d'Action Logement .

Ne restez plus seul face à vos difficultés, contactez dès maintenant Action Logement par téléphone, au **09 70 800 800** ou depuis leur site.

Pour plus d'informations :

<https://www.actionlogement.fr/covid-19-aider-les-salaries-en-difficulte>

YouTube :

https://www.youtube.com/watch?v=5FycGs_Fhus



ÉCONOMIQUES

SANITAIRES

SOCIAUX

mais également économiques et sociaux importants.

Confinée le 17 mars, l'équipe de l'Adie (L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Dordogne) s'est rapidement mobilisée pour soutenir les créateurs d'entreprise. Un dispositif exceptionnel d'accompagnement, de reports d'échéance et de prêts de trésorerie a été mis en place en urgence. La totalité des 190 clients de l'Adie en Dordogne ont ainsi été contactés individuellement, par téléphone, chaque mois, pour des entretiens approfondis et la mise en place de solutions personnalisées.

Depuis le 12 mai, l'association se déconfinement progressivement. Elle a mis en place un plan de relance pour les entrepreneurs qui repose sur :

1. Une offre d'accompagnement spécifique qui comprend :



- Un suivi individuel personnalisé (diagnostic de l'activité, recherche de solutions, développement commercial, appui administratif...),



- Une équipe d'experts bénévoles qui répond aux entrepreneurs pour des questions juridiques, fiscales, administratives, sur les baux commerciaux, etc. L'équipe est joignable à l'adresse :

hotline.accompagnement@adie.org

- De nombreuses fiches pratiques disponibles sur :

www.adie.org/fiches-pratiques



- Des « modules thématiques » : e-mail envoyés chaque semaine comprenant des informations et astuces pour poursuivre son activité en période de confinement, développer sa présence sur internet et les réseaux sociaux, ou encore préparer au mieux la reprise de l'activité. Les entrepreneurs peuvent intégrer ces modules en s'inscrivant :

<http://go.pardot.com/l/576613/2020-04-16/ld11xd>

- Des webconférences gratuites, accessible sur :

www.adie.org/nos-ateliers



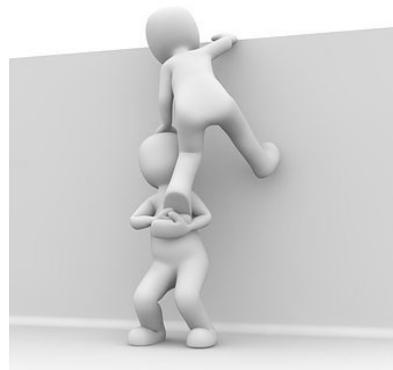
2. Une offre de prêt jusqu'à 3 mois après le déconfinement d'un montant de 10 000 € maximum, avec des différés de paiement.



Concrètement, ce prêt est composé d'un microcrédit à 3% et d'un prêt à taux 0%. Pour la Nouvelle-Aquitaine, l'Adie a besoin de mobiliser plus de 3,7M€ pour répondre au besoin des entrepreneurs locaux. Une partie des prêts à taux zéro

seront financés par le fonds de solidarité et de proximité pour les TPE de la Région Nouvelle-Aquitaine.

3. Un "plaidoyer pour une relance inclusive"



L'Adie prend position auprès des pouvoirs publics et se mobilise pour les entrepreneurs autour d'un plaidoyer pour une relance inclusive.

Contacts:

0 969 328 110

A PROPOS DE L'ADIE - NOUVELLE-AQUITAINE -

L'Adie est une grande association française qui défend l'idée que chacun peut entreprendre.

Depuis 30 ans, son réseau de spécialistes finance, conseille et accompagne les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive. Implantée en Nouvelle-Aquitaine depuis 1993, l'Adie Nouvelle-Aquitaine a financé plus de 22 000 personnes via le microcrédit.

L'ADIL 24 – Association Départementale d'Information sur le Logement... reste à votre écoute



Le siège social reste fermé au public.

Les permanences décentralisées sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil téléphonique pour tout renseignement (location, amélioration de l'habitat, accession...) est maintenu :

du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi jusqu'à 16 h
05 53 09 89 89

Les juristes répondent également par courriel à :
contact@adil24.org

Retrouvez- «vie de quartiers » sur le web :
<https://www.la-cab.fr/politique-de-la-ville>



laCAB Communauté d'Agglomération Bergeracoise

QUINZAINE DES FUTURS ETUDIANTS

Du 30 juin au 10 juillet 2020

Vous quittez le lycée et vous ne connaissez pas encore le monde universitaire ?
Le BIJ/Espace jeunes de la CAB vous accompagne dans votre nouvel environnement et vous aide dans toutes vos démarches de futur étudiant.

6 Place Doublet - 24100 BERGERAC
Tél : 05 53 58 11 77
bij@la-cab.fr

ENEZ RECUPERER VOTRE
DOC ETUDIANT AU « BIJ DRIVE »
POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
05 53 58 11 77

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque	Comment retirer son masque
<p>1 Bien se laver les mains</p>	<p>1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques</p>
<p>2 Mettre les élastiques derrière les oreilles</p> <p>ou</p> <p>3 Nouer les lacets derrière la tête et le cou</p>	<p>2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter</p> <p>ou</p> <p>3 s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min</p>
<p>3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher</p>	<p>3 Bien se laver les mains à nouveau</p>

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Mon agenda

Cet espace est dédié à vos événements.

Porteurs de projets, acteurs des quartiers, n'hésitez pas à nous informer de votre actualité.

Dans la mesure où vous nous faites part des dates, heures, lieux ainsi que d'un descriptif succinct de vos actions à venir, nous les intégrons à l'agenda.

Ces informations sont à nous faire parvenir à l'adresse suivante :

contratdeville@la-cab.fr